



Une quittance de loyer sans signature????????

Par **eliaguen**, le **11/02/2009** à **12:53**

je loue un studio a paris , la derniere fois j'ai reclamé une quittance de loyer a mon proprietaire pour un usage administratif , il m'a donné une quittance preimprimé qu'on trouve dans les librairies , il y a mentionné sur cette quittance mon nom , la somme "loyer et charge"en chiffres et lettres, l'adresse du studio que j'occupe, "le dit mois commençant le XXX et finissant le XXX" mais sur la quittance n'est mentionné : signature donc le proprietaire n'a pas mis sa signature: est ce que ça c'est normale ???? et avec une facture EDF sur mon nom est ce que ils vont l'accepter dans l'administration.

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **16:48**

Bonjour,

Oui la facture EDF ou FRANCE TELECOM est acceptée comme justificatif de domicile.

Quant à la quittance, il faut qu'elle soit signée par le proprio pour avoir une valeur. amitiés